

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

Séance du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé), Philippe DEZEURE donne procuration à Jean Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 714 fongibilité des crédits de la M57

Conformément à l'article L .5217.10-6 du CGCT le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5%
- Investissement 7,5%

Date de convocation : 20/03/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 20/03/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 08 avril 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

